**Aide au permis des collectivités territoriales**

**La Sécurité routière vous informe sur les aides mises à disposition par les collectivités territoriales pour financer leur permis de conduire.**

Différentes aides pour la formation au permis de conduire de conduire existent. Chaque futur conducteur est invité à aller se renseigner auprès des collectivités locales de son lieu de résidence sur les aides ou dispositifs de formation qui peuvent exister.

Ne pas hésiter à nous demander ou pour plus de renseignements :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/financement-du-permis-de-conduire/aide-au-permis-des-collectivites>

Une image contenant texte

Description générée automatiquementUne image contenant texte

Description générée automatiquement